Image not found or type unknown

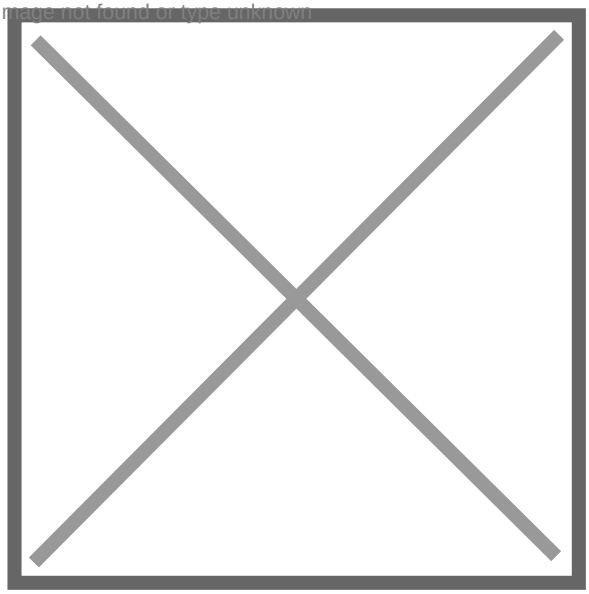

Cdd non signé transformé en travail au noir

Par **Djo86**, le **16/09/2015** à **01:22**

Bonjour, ma concubine a ressemant travaillé dans un restaurant pendant 9 jours pour remplacé une serveuse qui était en arrêt maladie depuis 2 mois.
Au début elle devait être en CDD, puis en CDI si ça se passait bien. L'employeur lui a juste demandé sont numéro de secu. Mais elle n'a jamais rien signé, une fois sont travail fini l'employeur lui a dit qu'il la payerait en fin de mois d'aout. Ils se sont mit d'accord sur 60 heures normalement payé a 9.88 (elle en a fait 63 mais il a déduit 3h de pause). Il lui a même signé un papier avec ses heures de travail.

Finalement a la fin du mois il a prétexté des problème avec sont comptable, qu'il lui donnerait la moitié en liquide et l'autre par virement avant le 5 septembre car ont partait une semaine en vacances et elle aurait bien aimé profité de cette argent a ce moment la.

Le 4 elle l'a appelé mais il n'avait pas pu faire le virement et il ne pouvait pas lui donné de liquide car tous les clients avaient payés par carte. Mais il lui a promit un virement dans les 2 jours.

A notre retour de vacances elle n'avait toujours rien sur son compte, elle lui a téléphoné mais la il était plus d'accord avec les heures, selon lui elle en avait fait que 50 et qu'il était plus avantageux pour elle de ne pas signé de contrat car sinon sa lui ferait une paye plus petite. Ils se sont donnaient rendez-vous le lendemain.
Je lui est bien dit de refusait et de demandait c'est 60 heures avec un contrat signé et d'enregistrer la conversation avec son téléphone pour avoir une preuve au cas ou, car je commence vraiment a me poser des question, même si je suis pas sur que ce soit recevable.

Elle a donc était le voir hier, mais la il parlait de 49 heures payé a 9.63. Ils se sont mit d'accord sur 50 heures, elle n'a pas osait demander ses 60 heures n'y le contrat.
Il l'a embrouillé, lui disant qu'en plus elle avait mangé sur place et qu'il lui avait offert 3-4

verres entre autre. Au final elle doit recevoir un virement de 481.5€ demain et qu'il ne la prendrait pas car il lui a dit qu'il n'aimait pas les gens qui insistaient pour réclamer l'argent comme ça.

Je me suis renseigné sur le net pour connaitre un peut ses droit et selon les Convention collective des HCR il est en tord sur plusieurs points si j'ai bien comprit.
Il ne compte pas les heures supplémentaire de sa 1er semaines (4 heures a 110%, 4 heures a 120% et 5h15 a 150%)
Les repas lui était du vu qu'elle travaillé au moment des repas.
Pour les 3 heures qu'il lui retire pour les poses je suis pas sur de moi, c'est peut être légale mais je trouve ça bizarre.
Et bien sur le fait de ne pas lui avoir fait signé de contrat.

Je lui conseille d'aller voir les prud'homme, mais sa lui fait peur.

Comme preuve qu'elle a bien travailler chez lui elle a un message sur sont répondeur ou il parle de la feuille d'heure qu'il ont fait ensemble.
L'enregistrement que je lui est conseillé de faire avec son portable, mais ont entent mal et je suis pas sur que ce soit recevable de toute façon.
Le payement qui doit arrivé sur sont compte (en espérant qu'il arrive...)
Et la feuille d'heures fait sur un papier blanc signé.

La feuille d'heures ressemble a sa :
Lundi : 10h-15h 18h-21h
Mardi: 10h-15h 17h-21h
Mercredi: 17h-21h
Jeudi: 17h-21h
Vendredi: 17h-21h
Samedi: 8h-15h
Dimanche: 8h-15h30 17h-21h45
Lundi: 7h30-14h45
Mardi: 7h30-15h

60heures suivi de la signature.

Sachant que c'est ma concubine qui a noté les jours et heures et lui qui a marqué 60heures et signé.

Elle est aussi restait plusieurs fois jusqu’à 23h minuit pour qu'il lui explique certaine chose sur le métier, mais je trouvé pas ça trop bizarre vu qu'elle était novice en serveuse. Même si il disait être satisfait d'elle a sont dernier jours de travail, il m'avait d’ailleurs aussi invité a manger ce jours la après 15 heures

J’aimerais savoir ce que vous en pensé pour la rassurer surtout qu'elle comptait beaucoup sur ce travail pour s'en sortir et la du coup elle ne comprend pas trop.
Pour moi faut qu'elle aille au prud'homme.
j'avais oublié elle a apprit que son patron va au prud'homme vendredi pour sont ex-serveuse pour un litige sur la paye et si j'ai bien comprit c'est pas la 1er fois.

Voila j'ai essayé d'expliqué au mieux sans donné tout les détailles, mais je le sentait pas trop ce patron vu ce qu'elle m'en disait au bout de 3-4 jours de travail, j'avais l'impression qu'il la

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

fessait travaillé avec une carotte devant le nez, mais je lui en avait pas trop parlé en espérant me trompé. Mais pour le coup je l'avais sentie venir et je m'en veut un peut.

Désolé pour les fautes.

Merci de m'avoir lu.

Par **moisse**, le **16/09/2015** à **07:14**

Bonjour,
Effectivement il faut soit saisir le conseil des prudhommes, soit écraser et tourner la page.
Dans un premier temps adresser une lettre recommandée à l'employeur demandant les documents de fin de contrat:
* bulletin de paie
* solde de tout compte
* attestation Pole-emploi
* relevé des heures effectuées.
Ne pas évoquer autre chose, ne pas discuter c'était bien ou pas bien et patati patata.
Il ne répondra pas vraissemblablement et on en revient donc au choix de poursuivre ou pas.
Votre enregistrement téléphonique n'est pas recevable en matière civile (il le serait en matière pénale).

Par **Lag0**, le **16/09/2015** à **08:08**

Bonjour,
Sans contrat écrit, la salariée était en CDI à temps plein sans période d'essai. Toute rupture de contrat de la part de l'employeur peut alors être requalifiée en licenciement sans cause devant le conseil des Prud'hommes.
Il faudrait donc pouvoir prouver que c'est l'employeur qui a demandé à la salariée de ne plus venir travailler...

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés